

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
DEKRA FRANCE**



Avril 2024

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise DEKRA FRANCE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

DEKRA FRANCE			
Date d'adhésion au programme	12/05/2020	Date d'engagement dans le programme	04/10/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2021-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	01/03/2024
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2021-2024
Date de publication du rapport d'évaluation	Avril 2024

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	8
II.1.4 Actions coups de cœur	9
III. Recommandations	10
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	10
III.1.1 Précision du plan d'action.....	10
III.1.2 Complément au plan d'action	10
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	11
IV. Synthèse des retours des relecteurs	12

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Centre d'affaires La Boursidière - Rue de la Boursidière F-92350 Le Plessis-Robinson
Secteurs d'activité	DEKRA intervient dans le domaine de la prévention des risques depuis 90 ans. Fondée en 1925 à Berlin, l'entreprise est aujourd'hui l'un des principaux organismes d'expertise internationale. En offrant des services spécialisés qualifiés et indépendants, Dekra œuvre pour la sécurité dans plus de 60 pays. DEKRA FRANCE est réparti en 3 entités : DEKRA Industrial (Prévention des risques techniques et humains dans l'industrie, la construction et le tertiaire), DEKRA Automotive (Spécialiste des services dédiés au monde de l'automobile et du transport), DEKRA Certification (Organisme de certification et d'audit).
Chiffre d'affaires	DEKRA Industrial : 256 691 500 € en 2022 DEKRA Automotive : 49 779 400 € en 2022 DEKRA Certification : 7 383 100 € en 2022
Nombre d'employés	4922 en France
Site web de l'entreprise	https://www.dekra.fr/

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise DEKRA Automotive indique être partenaire de Planète Urgence depuis plus de 10 ans. Planète Urgence est notamment connue pour soutenir de nombreux projets mis en œuvre dans des situations de vulnérabilité économique et sociale des populations. L'association vise également à protéger les espèces menacées, l'objectif étant de renforcer l'autonomie des populations et la protection de leur environnement. Un engagement qui répond aux valeurs de DEKRA Automotive et qui a permis la plantation de plus de 120 000 arbres depuis 2010.

Certains centres DEKRA et NORISKO proposent un Forfait VERT. En le choisissant, le client bénéficie du contrôle technique périodique, d'un contrôle pollution et participe également à la plantation d'un arbre en partenariat avec Planète Urgence pour 1€ de plus versé par le centre. DEKRA et ses clients soutiennent ainsi le programme de reforestation de la mangrove en Indonésie, troisième « poumon vert » de notre planète en termes de capacité de production d'oxygène.

I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

DEKRA France indique viser par le biais de ses services, à apporter une contribution matérielle au développement durable et de la sécurité dans tous les domaines de la vie. L'entreprise se concentre sur les domaines où elle a le plus grand impact sur le développement durable dans l'économie, l'environnement (dont la biodiversité) et la société, ainsi que sur ses parties prenantes. Cela permet à l'entreprise d'améliorer sa crédibilité et la confiance placée en tant qu'entreprise et marque, avec les avantages concurrentiels associés.

Elle précise que ses processus externes et internes jouent un rôle clé à cet égard, tout comme la communication avec ses clients et ses fournisseurs, les décideurs politiques, les organismes professionnels, les professionnels du commerce et de l'industrie, les centres de recherche et les ONG. Tout ceci est constamment soutenu par les six principes de durabilité de DEKRA : gouvernance d'entreprise responsable, création de valeur, l'innovation et la viabilité future, les employés, l'environnement, et société et sécurité.

Elle indique que le focus sur les enjeux de la biodiversité est très récent pour elle. C'est pourquoi elle souhaite s'inscrire dans ce programme, et contribuer à faire monter la conscience de ces enjeux auprès de ses parties prenantes pertinentes internes comme externes. Ainsi, les principaux enjeux identifiés sont :

- suivre et réduire les impacts de l'entreprise sur l'environnement ;
- se servir de sa raison d'être pour être un porte-voix de la lutte contre l'érosion de la biodiversité, à savoir « Devenir le partenaire d'un monde sur, sécurisé et durable »¹.

Enfin, l'entreprise a identifié des enjeux en termes de sensibilisation de ses parties prenantes, de communication au grand public, de réduction de l'exploitation de ressources naturels (papier) et de réduction de son impact carbone.

Points d'amélioration :

- *Recentrer les explications de ce paragraphe en mettant l'accent sur les deux enjeux principaux identifiés :*
 - *d'une part le suivi et la réduction des impacts de l'entreprise sur l'environnement, qui permet à l'entreprise de protéger la biodiversité à travers ses opérations internes ;*
 - *d'autre part, l'utilisation de sa raison d'être pour être un porte-voix de la lutte contre l'érosion de la biodiversité, qui lui permet de préserver la biodiversité dans le cadre de ses activités de contrôle, de prévention des risques et de certification*

¹ <https://www.dekra.be/fr/vision/>

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le plan d'actions concerne DEKRA FRANCE et ses filiales françaises (DEKRA Industrial, DEKRA Automotive, DEKRA Certification, DEKRA Services...) sur le périmètre géographique de ses activités		
Durée et période prévues pour la mise en œuvre	4 ans (2021-2025)		
Nombre d'actions cœur de métier	4	Nombre d'actions complémentaires	5

Actions cœur de métier	1	Porter les engagements au plus haut niveau de l'entreprise d'ici 2022
	2	Réduction des émissions de GES du Groupe DEKRA de 50% entre 2018 et 2025 et neutralité carbone en 2025
	3	Se positionner comme acteur de vulgarisation et de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité, et se constituer ainsi porte-voix par le biais de nos activités (2023)
	4	Mesurer et suivre nos impacts sur la biodiversité : augmentation du taux de recyclage et de valorisation (15%/an), maintenir 100 % de consommation de papier issus de filière durables et labélisées, réduction de la consommation de papier (5% par an) d'ici à 2025

Observations

L'action 1 est davantage un moyen au service du plan d'action qu'une action en faveur de la biodiversité en tant que telle.

Actions complémentaires	1	Communiquer sur l'offre de service de DEKRA FRANCE contribuant à la protection de la biodiversité
	2	Encourager les salariés à agir sur leurs sites et soutenir leur engagement citoyen par une campagne collaborative d'ici 2023
	3	Désigner des relais locaux (2/3 des agences DEKRA FRANCE dans 2 ans)
	4	Communiquer annuellement sur les démarches entreprises par DEKRA FRANCE et ses collaborateurs à partir de 2022
	5	Sensibiliser et former les collaborateurs au travers d'une journée dédiée à la biodiversité chaque année

Observations

L'action complémentaire n°1, en visant une communication sur l'offre de service en faveur de la protection de la biodiversité de l'entreprise, peut être classée comme une action cœur de métier

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations de base sur l'état des lieux, le plan d'action et le rapport de suivi sont fournies.

Points d'amélioration :

Détailler les actions autant que les éléments de contexte.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, DEKRA FRANCE, atteint les résultats suivants :

Résultats de l'évaluation

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	A renforcer

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	À renforcer	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

DEKRA est une grande entreprise qui intervient dans le domaine de la prévention des risques depuis 90 ans. Fondée en 1925 à Berlin, l'entreprise est aujourd'hui l'un des principaux organismes d'expertise internationale. En offrant des services spécialisés qualifiés et indépendants, elle œuvre pour la sécurité dans plus de 60 pays. DEKRA FRANCE est réparti en 3 entités : DEKRA Industrial (Prévention des risques techniques et humains dans l'industrie, la construction et le tertiaire), DEKRA Automotive (Spécialiste des services dédiés au monde de l'automobile et du transport), DEKRA Certification (Organisme de certification et d'audit).

DEKRA Automotive est partenaire de Planète Urgence depuis plus de 10 ans, soutenant des projets de vulnérabilité économique et sociale et de protection des espèces menacées, avec plus de 120 000 arbres plantés depuis 2010. Le Forfait VERT proposé par certains centres de contrôle technique inclut un contrôle pollution et la plantation d'un arbre pour 1€ de plus, soutenant le programme de reforestation de la mangrove en Indonésie.

DEKRA FRANCE est une société de service dont la dépendance aux services écosystémiques fournis par la biodiversité est celle du secteur tertiaire à savoir :

- des services d'approvisionnement comprenant la consommation de papier, d'encre et d'eau douce ;
- des services de régulation comprenant la vulnérabilité aux aléas climatiques et les limitations de circulation en période de pollution atmosphérique ;
- des services culturels comprenant les clients dépendant d'une activité touristique liée à la nature.

En tant que prestataire de services, l'enjeu de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité est double :

- Son impact lié à son fonctionnement interne : consommation des ressources (telles que l'énergie pour ses bureaux, laboratoires et installations d'essai) et émissions de gaz à effet de serre (lors de ses déplacements notamment)
- Sa contribution positive en incitant ses clients et fournisseurs à protéger la biodiversité dans le cadre de ses activités de contrôle, prévention des risques, certification.

Le plan d'action prévu sur 4 ans (période 2021-2025) comporte des actions cœur de métier articulées sur la réduction des pressions et l'augmentation des contributions positives sur la biodiversité de l'entreprise.

Les qualités du plan d'action sont :

- Une analyse d'impact menée dans le cadre de la CSRD sur les enjeux environnement et biodiversité ;
- Les actions 2 et 4 dédiées à la biodiversité qui répondent aux pressions majeures de l'entreprise et qui peuvent avoir un impact direct sur la biodiversité ;
- Des indicateurs de suivi et des objectifs chiffrés définis pour toutes les actions ;
- Un comité de pilotage semestriel prévu pour évaluer et améliorer en continu le plan RSE et l'engagement EEN ;
- Des parties prenantes internes et un échantillon de clients inclus dans la construction du plan d'action ;
- Un plan d'action qui concerne toutes les filiales françaises de DEKRA en cohérence avec les enjeux majeurs identifiés dans l'état des lieux ;
- Des référents métiers spécifiques désignés et des ateliers réalisés pour développer l'offre de service ;
- Un objectif de formation complète du CODIR aux enjeux en lien avec les limites planétaires et la gestion des ressources ajouté à l'action 1 ;
- Un atelier mené pour pallier les difficultés de recrutement pour l'action 3.

Les principaux points de renforcement du plan d'action sont :

- Préciser les moyens financiers et humains provisionnés pour chaque action et définir un planning avec plusieurs étapes intermédiaires pour toutes les actions cœur de métier ;
- Renforcer les moyens pour pallier le retard des actions complémentaires ;
- Suivre les indicateurs qui permettent de mesurer les résultats de la réduction des pressions sur la biodiversité.

Pour viser l'exemplarité, les points d'amélioration sont :

- Clarifier les parties prenantes impliquées dans la définition des actions et impliquer d'autres parties prenantes externes telles que les associations environnementales et les fournisseurs ;
- Préciser l'impact positif et direct des actions 1 et 3 sur la biodiversité ;
- Préciser si le plan d'action s'inscrit dans des cadres internationaux, nationaux ou régionaux de protection de la biodiversité ;
- Définir des actions pour réduire l'artificialisation des sols lors du développement de nouvelles implantations avec des objectifs chiffrés
- En lien avec l'action déjà engagée sur la réduction de consommation de papier, définir des actions pour réduire l'impact du matériel informatique avec des objectifs chiffrés.

II.1.4 Actions coups de cœur

Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.

Action 3. Se positionner comme acteur de vulgarisation et de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité, et se constituer ainsi porte-voix par le biais de nos activités.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Expliciter plus clairement les actions en adaptant/déclinant les explications à chaque filiale (industrielle, automobile, certification). Se centrer sur les actions de l'entreprise et de ses filiales et non sur la présentation du contexte national dans lequel s'inscrit l'action.
- Dans le détail des actions, les émissions carbone ne sont pas détaillées pour l'action n°2 (cœur de métier), bien que l'entreprise dispose d'un système de monitoring des émissions de GES liés aux déplacements de ses collaborateurs. Dans le rapport de suivi, l'entreprise mentionne une diminution de 40% des consommations énergétiques de ses bâtiments entre 2019 et 2024, sans fournir plus d'informations sur les volumes et la réduction des émissions de GES.
- Pour l'action 3, il est nécessaire de préciser le mode de suivi mis en place pour obtenir 100% des clients accompagnés sur des études d'impacts environnementales d'ici 2023.
- Concernant l'action 4 :
 - Affiner les objectifs et clarifier l'ambition de l'action 4 au regard des obligations légales²;
 - Préciser le type de déchets qui sont valorisés et recyclés.
- Mesurer et informer sur la portée des actions de sensibilisation et d'évaluation impact biodiversité intégrées dans le cœur des missions de DEKRA.

III.1.2 Complément au plan d'action

- Si la norme NF X32-001 n'est pas déjà suivie par l'entreprise, appliquer cette norme à ses propres pratiques (et ainsi avoir plus de légitimité pour proposer aux clients de s'y conformer cf. action cœur de métier 3).
- Définir une action pour réduire l'artificialisation des sols due aux différents sites avec un objectif de 0 artificialisation nette, en privilégiant par exemple les extensions ou la réhabilitation de sites déjà artificialisés pour les projets d'implantation.
- Au-delà du recyclage des appareils numériques obsolètes, définir une action avec un objectif chiffré pour réduire l'impact environnemental numérique de l'entreprise.
- Compléter les indicateurs de l'action 1 en mesurant la mobilisation des salariés dans les programmes de sensibilisation, le nombre d'initiatives mises en œuvre et les changements opérés dans les pratiques de l'entreprise grâce au référent.

² Depuis le 1er juillet 2016, les entreprises, commerces, collectivités et administrations ont l'obligation de trier à la source et de valoriser cinq flux de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre et bois (source : <https://librairie.ademe.fr/ged/6912/dechets-chiffres-cles-lessentiel-2021-011723.pdf>)

- Compléter les indicateurs de l'action 3 en mesurant le taux de client ayant effectivement mis en œuvre les actions recommandés.
- Définir des actions bénéfiques à la biodiversité relatives au cœur de métier de l'entreprise dans son activité d'audit et de contrôle pollution. L'entreprise pourrait se fixer des objectifs visant à augmenter le nombre de dossier de dépollution de site traité.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Ouvrir l'implication des parties prenantes externes à d'autres acteurs pour la mise en place des diverses actions et dans le suivi global (en les intégrant aux réunions par exemple) : associations, fournisseurs (pour l'action 4 par exemple), collectivités territoriales...
- Mesurer son avancée sur les divers indicateurs pour chaque action et les réductions de pression sur la biodiversité qu'ils induisent (réduction de la pollution, des ressources telle que l'eau) ...
- Préciser les moyens financiers, humains mis en œuvre pour chaque action.
- Compléter l'action 1, notamment en formant le référent désigné ainsi que d'autres employés dans toutes les entités du groupe Dekra, afin qu'ils deviennent à leur tour des porte-parole du référent principal.
- Mesurer les réductions de pression sur la biodiversité induite par les résultats actuels des différents actions (par exemple le % de réduction des émissions de CO2 dues aux 40% de réduction des consommations d'énergie).

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- *Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »*
- *Collège « ONG, fondations »*
- *Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».*

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était tout à fait d'accord avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était tout à fait d'accord avec les recommandations.